

# Résultats du concours de décembre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **86 (1959)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-231364>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

commandait l'épicière, elle avait vaguement crainte que le poids de la vaisselle passe pour autant de graisse. Ne croyez pas à de la méfiance, seulement Céline n'a jamais compris ce que c'était que la tare. Dans sa lointaine école on ne parlait probablement pas de ce détail.

Tout au long de l'année, la mère Bonté faisait la lessive au village, plantait les pommes de terre chez M. le syndic, « poutzait » chez les notables, arrachait la betterave partout où le paysan la demandait et rapportait à la maison, avec un salaire bien gagné, quelques légumes, un reste de choucroute déjà cuite et une poignée de « schnetz » pour les gamins.

Alors, où aurait-elle pris le temps de récurer les planchers et laver les rideaux, je vous le demande ?

Les années passaient, Céline se vouait mais riait toujours sans s'inquiéter de ses dents qu'elle perdait les unes après les autres et qui lui faisaient de méchants trous dans le sourire.

Elle a vécu un beau jour ; sa fille s'est mariée, quelque part à la Côte : un beau parti ; des champs et des vignes.

Mais la mère n'a pas pu assister à la noce ; elle n'avait pas de robe convenable.

« La mère Bonté, disait un jour le préfet, je voudrais me mettre à genoux devant ; elle prêche mieux que notre pasteur : sans rien dire ! »

*Brigitte.*

## Résultats du concours de décembre

Malgré les fêtes, une cinquantaine de concurrents nous ont envoyé leur « grille ».

Relevons tout d'abord, qu'à la définition 5 horizontal, il manquait un s à « polissons ».

Les fautes les plus marquantes ont été commises au 12/2 horizontal : « Constitution soumise à des règles immuables », on a mis « ferme », voire « fesse ». C'était « femme » qu'il fallait mettre... Eh ! oui, ce « mystérieux éternel féminin » soumis à des règles immuables...

Pour le 12/3 vertical « s'applique au boulot » les réponses ont varié entre « mode », « rode »,

en passant par « code » (Code du travail-boulot). Or la réponse juste était plus subtile : « Dodu » (pour être « gras et potelé » ne faut-il pas s'appliquer au boulot ?).

Restait l'hésitation que les concurrents pouvaient avoir pour le 5/3 vertical : « Possessif » (ma, ta, sa).

La « grille originale », qui seule fait foi, portait « sa ».

Deux grilles se sont trouvées conformes à celle-ci, la grille de Mme G. Croset, de Gryon et celle de Mme A. Amiguet à Chesières.

D'autres concurrents viennent ensuite, qui ont mentionné les trois possibilités : ma, ta, sa !

Voici donc comme s'établit la liste des lauréats :

*Mme G. Croset, Gryon.*

*Mme A. Amiguet, Chesières.*

(Grille entièrement conforme à la grille originale.)

*Mme Gaston Bütikofer, Liebefeld, Berne.*

*Mme Vve S. Fonjallaz-Liardet, Pully.*

*M. Henri Jatton, Baugy/Clarens.*

*M. Albert Chessex, Lausanne.*

(Grilles portant les trois possibilités : ma, ta, sa).

*M. R. Badoux, Echandens.*

*Mlle Jacqueline Aerni, Moudon.*

*M. Th. Perrin, Payerne.*

*M. Henri Monnier, Poliez-le-Grand.*

*Mme Lina Cornuz, Vevey.*

*Mlle Nelly Mayor, Lutry.*

(Grilles tirées au sort, portant ma ou ta.)

La gagnante fait suivre sa grille de l'aimable petit poème suivant :

*Heureuse année*

*Au Conteur romand*

*Que nous aimons tant*

*Ainsi qu'à l'auteur*

*De ces mots croisés*

*Si joliment troussés*

*Qui font notre bonheur !*

Merci à tous, pour les vœux formulés. Nous y sommes sensibles. Et merci à M. Charles Biolley, à Thonon-les-Bains, pour sa carte si suggestivement illustrée.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 31 janvier 1959 une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie J. Bron S.A., Pré-du-Marché 11, Lausanne.